



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### INCENDIE A ASSON, LUNDI 4 JUILLET 2022

à Pau, le 4 juillet 2022

Lundi 4 juillet 2022 en fin de matinée, un incendie s'est déclaré dans une zone pavillonnaire, au niveau de la rue Casalere à Asson (64).

Compte tenu des risques liés à la présence de feux d'artifice dans le domicile sinistré et des risques éventuels de propagation, un confinement de la population a été organisé sur un périmètre de 200 mètres autour du lieu du sinistre.

Les sapeurs-pompiers et le groupement de gendarmerie départementale sont mobilisés sur le site pour assurer la sécurité des personnes. Une équipe de déminage est en cours d'acheminement sur le lieu de l'incendie. Le maire d'Asson est également sur place.

La préfecture des Pyrénées-Atlantiques rappelle les consignes de comportement en cas de confinement :

- Respectez les consignes de confinement édictées par les services de secours ;
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur ;
- Rendez-vous de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau ;
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale ;
- Ecoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

---

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64

